

---

# PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

---

Notre budget principal s'équilibre de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>32 480 000</b>	<b>32 480 000</b>
<i>Opérations réelles</i>	<i>29 913 000</i>	<i>32 432 000</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>2 567 000</i>	<i>48 000</i>
<b>Investissement</b>	<b>6 540 000</b>	<b>6 540 000</b>
<i>Opérations réelles</i>	<i>6 492 000</i>	<i>3 973 000</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>48 000</i>	<i>2 567 000</i>
	<b>39 020 000</b>	<b>39 020 000</b>

Le budget global pour l'exercice 2019 s'élève à 39 020 000 €, soit une augmentation de 28 000 € par rapport au budget précédent.

Conformément aux orientations budgétaires, la croissance de nos recettes de fonctionnement et la maîtrise de nos dépenses ordinaires permettent de reconstituer les marges de manœuvre indispensables à la mise en œuvre des nombreux projets envisagés pour le futur de notre ville. Le financement net de nos investissements par la section de fonctionnement représente 2 519 000 € contre 2 219 000 € en 2018.

La diminution de notre section d'investissement traduit la finalisation de la majeure partie des opérations que nous avons prévues au début du mandat. Cette section représente tout de même 6 540 000 € dont 3 845 000 € seront consacrés à l'équipement de la ville.

Les comparaisons sont réalisées, sauf mention contraire, avec le Budget primitif 2018. La comparaison avec le compte administratif peut s'avérer opportune pour comparer les prévisions aux réalisations 2018, notamment pour évaluer les recettes de manière sincère.

# I. La section de fonctionnement

## A. Nos ressources en fonctionnement

---

	2018 <sup>1</sup>	2019	%
<b>Fiscalité</b>	12 628 895	12 966 000	+ 2.6 %
<b>Dotations de l'Etat<sup>2</sup></b>	10 971 706	11 199 600	+ 2.1 %
<b>Dotations Caen la Mer</b>	1 842 213	1 837 400	- 0.2 %
<b>Participations</b>	1 849 391	2 130 300	+ 15.2 %
<b>Produits des services et du patrimoine</b>	3 016 655	2 930 300	- 2.8 %
<b>Autres recettes</b>	1 222 633	1 358 400	+ 11.1 %
<b>Recettes exceptionnelles</b>	142 555	10 000	- 92.3 %
<b><i>Sous total recettes réelles</i></b>	<b>31 674 257</b>	<b>32 432 000</b>	<b>+ 2.4 %</b>
<b>Recettes d'ordre</b>	49 124	48 000	- 2.3 %
<b>TOTAL</b>	<b>31 723 381</b>	<b>32 480 000</b>	<b>+ 2.4 %</b>

### 1. La fiscalité

Nous reconduisons pour la 18<sup>ième</sup> année consécutive les taux d'imposition communaux. Ils restent au niveau de 2001.

	2001	2019
<b>Taxe d'Habitation</b>	18.46 %	18.46 %
<b>Foncier Bâti</b>	29.45 %	29.45 %
<b>Foncier Non Bâti</b>	52.19 %	52.19 %

La revalorisation de 2.2 % des bases fiscales correspondant à l'inflation glissante entre novembre 2018 et novembre 2019 ainsi que la livraison de nouveaux bâtiments et logements sur notre ville devraient permettre une progression de 2.6 % de ce poste par rapport au produit perçu en 2018. Notre ville continue d'attirer de nouveaux habitants, ce qui nous permet d'envisager ce dynamisme pour nos bases fiscales.

Le tableau suivant illustre la décomposition attendue de l'évolution des bases fiscales pour 2019.

---

<sup>1</sup> Compte administratif provisoire (hors cessions)

<sup>2</sup> DGF, DSU, DDU, compensations fiscales élargies (TF, TH, DCRTP, TP, FDTP, FNGIR, FPIC)

	Bases 2018	revalorisation	Evol. Physique	Bases 2019
<b>Taxe d'Habitation</b>	22 872 246	503 321	84 433	23 460 000
		+ 2.2 %	+0.4 %	+ 2.6 %
<b>Foncier Bâti</b>	28 433 456	625 536	151 008	29 210 000
		+ 2.2 %	+0.5 %	+ 2.7 %
<b>Foncier Non Bâti</b>	63 279	1 392	- 1 557	63 114
		+ 2.2 %	- 1.5 %	+ 0.7 %

Les produits qui en découlent sont les suivants.

	2018 <sup>1</sup>	2019
<b>Taxe d'Habitation</b>	4 222 217	4 330 716
<b>Foncier Bâti</b>	8 373 653	8 602 345
<b>Foncier Non Bâti</b>	63 279	63 114
<b>Total</b>	<b>12 628 695</b>	<b>12 966 000</b>

La fiscalité reste la première source de financement de notre collectivité. La suppression progressive de la Taxe d'Habitation pour les 80 % de foyers les plus modestes n'a, pour le moment, pas d'impact sur nos recettes. Les dégrèvements accordés aux contribuables sont intégralement compensés par l'Etat. Cette compensation intègre également la revalorisation des bases et prend en compte les nouvelles bases d'imposition.

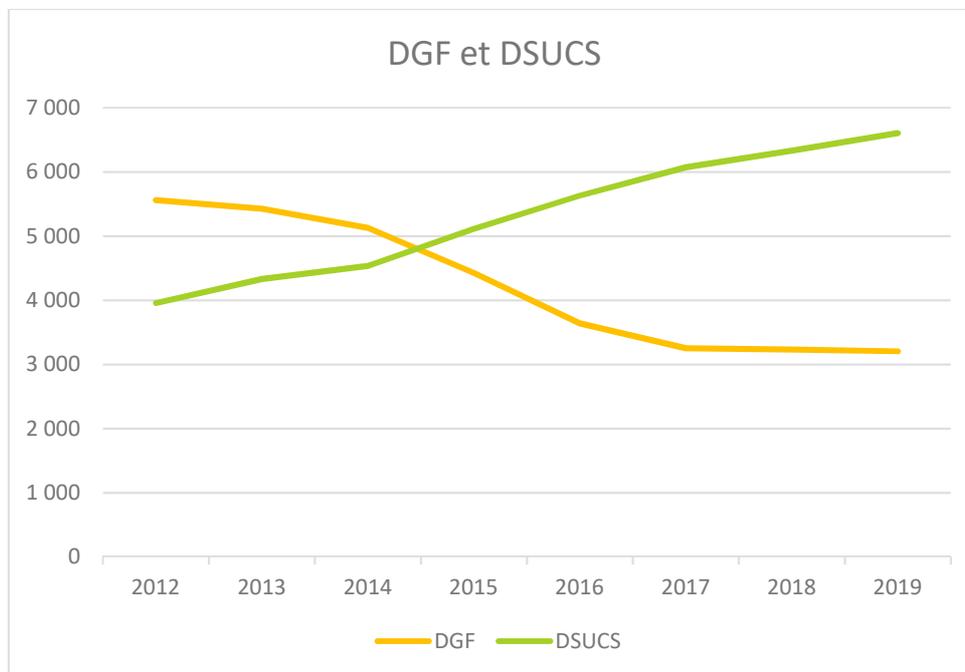
Le montant des dégrèvements appliqués sur notre territoire représentait 983 000 € en 2018, il devrait avoisiner les 2 M€ en 2019, soit environ 46 % du produit perçu. Il s'agit de mesures d'allègement de charges pour les ménages concernés, ce qui augmente d'autant leur pouvoir d'achat.

## 2. Les concours de l'Etat

2018 marque la fin de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) visant à faire participer les collectivités à la réduction des déficits publics. Parallèlement, la péréquation, dont l'objectif est de réduire les inégalités de richesse entre les collectivités, a été renforcée. Notre collectivité bénéficie donc d'une relative stabilisation de la DGF et d'une progression significative de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS). Cette dernière est prépondérante parmi les différents concours qui nous sont versés par l'Etat depuis 2015. Cela se confirme en 2019.

<sup>1</sup> Compte administratif provisoire (hors cessions)

En K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>DGF</b>	5 560	5 429	5 127	4 427	3 641	3 253	3 233	3 205
<b>DSUCS</b>	3 956	4 335	4 538	5 116	5 630	6 072	6 335	6 605
<b>Total</b>	<b>9 516</b>	<b>9 764</b>	<b>9 666</b>	<b>9 543</b>	<b>9 271</b>	<b>9 326</b>	<b>9 568</b>	<b>9 710</b>



En complément de ces deux dotations principales, les concours de l'Etat à notre budget intègrent les compensations fiscales relatives aux exonérations successives d'impôts locaux décidées par les différents gouvernements, la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle et la Dotation Politique de la ville (DPV).

Si les compensations fiscales sont, en moyenne, annoncées en baisse de 6.2 %, ces diminutions sont concentrées sur les compensations relatives aux impôts économiques, ce qui épargne notre ville. En effet, nous ne sommes plus concernés par la compensation relative aux exonérations de Taxe professionnelle supprimée en 2018 alors qu'elle représentait 461 000 € en 2011.

Nous anticipons une certaine stabilité des autres compensations en l'absence de nouvelles mesures fortes concernant les exonérations fiscales des ménages dans la loi de Finances pour 2019.

	2018 <sup>1</sup>	2019	%
<b>Compensations fiscales</b>	662 887	670 000	1.1 %
- dont TH	506 013	510 000	0.8 %
- dont TF	156 874	160 000	2.6 %
- dont TP	0	0	
<b>Compensation de la réforme de la TP</b>	48 096	48 100	0.0 %
<b>Fonds départemental de TP</b>	90 000	90 000	0.0 %
<b>Fonds de Péréquation Communal et IC</b>	336 860	350 000	3.8 %
<b>Fds Nationale de Garantie IR</b>	91 371	91 500	0.2 %
<b>Dotation Politique de la Ville DPV</b>	302 000	140 000	- 53.6 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 531 214</b>	<b>1 389 600</b>	<b>- 9.7 %</b>

Les inscriptions sont stables en dehors de la DPV qui est réduite car une part plus importante figure au budget annexe des opérations économiques. L'inscription relative au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) dépend du Coefficient d'Intégration Fiscal qui sera retenu en 2019. La prise en compte des Attributions de Compensation négatives dans le budget de la CU pourrait modifier de manière non négligeable ce coefficient en faveur de la CU. Dans ces conditions, nous devons revoir à la baisse nos inscriptions.

### 3. Les autres recettes

Si 73 % de notre budget est assuré par la fiscalité et les dotations de l'Etat, nous enregistrons également d'autres recettes. Elles proviennent des prestations assurées par les services de la ville ou sont issues des revenus de notre patrimoine. Nous percevons également quelques participations et taxes diverses ainsi que les attributions versées par la Communauté Urbaine de Caen la mer.

#### Les produits des services et du patrimoine.

Ils sont répartis de la manière suivante :

	2018 <sup>2</sup>	2019	%
<b>Services scolaires et restauration</b>	994 142	912 000	- 8.2 %
<b>Crèches</b>	299 216	307 000	2.6 %
<b>Maison de la musique</b>	79 340	80 000	0.8 %
<b>Loyers et charges locatives</b>	376 652	385 600	2.4 %
<b>Remboursements CU Caen la mer</b>	696 704	661 000	-5.0 %
<b>Services à caractère de loisirs</b>	135 727	138 000	2.2 %
<b>Remboursements sur salaires</b>	132 661	137 500	3.6 %
<b>Autres produits des services</b>	302 2013	309 200	2.6 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 016 655</b>	<b>2 930 300</b>	<b>- 2.8 %</b>

<sup>1</sup> Compte administratif provisoire

<sup>2</sup> Compte administratif provisoire

Les produits des services sont inscrits en légère diminution. Même si les recettes liées aux restaurants scolaires sont en progression, les incertitudes qui pèsent sur les modalités de calcul de la Prestation de Service Ordinaire, perçue au titre des activités périscolaires par l'UNCMT et reversées à la ville, conduisent à minorer sensiblement l'inscription par rapport aux montants perçus en 2018.

Les autres postes sont adaptés pour tenir compte de l'évolution de la fréquentation des services ou de l'application des conventions signées, notamment avec la CU Caen la mer.

#### Les participations et taxes

Les participations proviennent essentiellement de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la petite enfance et de la jeunesse. Elle représente, à elle seule, 1 857 000 € en 2019. Elles progressent légèrement du fait de l'optimisation de la fréquentation de nos structures petite enfance.

Les taxes représentent 1 202 000 € en 2019 contre 1 079 597 en 2018. Elles sont en progression, portées par le dynamisme du marché immobilier et de la taxe sur les droits de mutation correspondante. Les autres taxes, sur l'électricité ou la Publicité extérieur sont stables.

#### Les contributions de Caen la mer

Les transferts de charges réalisés à l'occasion de la transformation de la Communauté d'Agglomération de Caen en Communauté Urbaine sont stabilisés et le montant définitif de l'attribution de compensation est arrêté à 1 520 381.91 €. Nous percevons cette somme tant qu'aucun transfert complémentaire ne sera réalisé. Pour ce qui concerne la Dotation de Solidarité Communautaire, celle-ci est réduite du dernier pallier de 10 000 € comme décidé en 2016. Elle s'élève donc à 317 831 €.

Nos recettes sont en progression de 2.4 % entre 2018 et 2019 sans accroissement de la fiscalité. Le dynamisme de nos bases et la fin de la baisse des concours de l'Etat permettent cette évolution.

Afin de poursuivre notre objectif de reconstitution des marges de manœuvre sur notre section de fonctionnement, nécessaires au financement des grands projets qui attendent notre ville, nous serons amenés, comme par le passé, à maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

## B. Les dépenses de fonctionnement

	2018	2019	%
Charges à Caractère Général	7 894 100	7 905 800	+ 0.2 %
Rémunérations et Charges	16 461 000	16 546 600	+ 0.5 %
Charges de gestion courante	4 664 500	4 627 600	- 0.8 %
Intérêts des emprunts	845 000	795 900	- 5.8 %
Autres dépenses	35 400	37 100	+ 4.8 %
<i>Sous total recettes réelles</i>	<b>29 900 000</b>	<b>29 913 000</b>	<b>+ 0.01 %</b>
Dépenses d'ordre	2 276 000	2 567 000	+ 12.8 %
<b>TOTAL</b>	<b>32 176 000</b>	<b>32 480 000</b>	<b>+ 2.4 %</b>

Dans la trajectoire des budgets précédents, nous continuons à maîtriser nos dépenses réelles de fonctionnement. Elles ne progressent que de 0.01 % par rapport au budget primitif 2018. Cela témoigne de notre volonté d'optimiser l'allocation de nos ressources tout en préservant la qualité des services rendus aux Hérouvillais. C'est cette rigueur qui nous permet d'améliorer l'épargne brute qui sera consacrée au financement de notre section d'investissement.

### 1. La masse salariale

En progression de 0.5 % par rapport au budget primitif 2018, ce poste représentera 16 546 600 € en 2019 et reste notre principale dépense.

L'évolution attendue, comparativement aux réalisations de 2018, est de 1.3 %. Elle se décompose de la manière suivante :

Masse salariale 2018	16 348 500 <sup>1</sup>	%
Parcours Professionnel Compétence et Rémunération (PPCR)	90 000	+ 0.55 %
Glissement Vieillesse Technicité	100 800	+ 0.66 %
Réorganisation et renforcement des services	56 500	+ 0.35 %
Provision RIFSEEP	90 000	+ 0.55 %
<i>Sous total dépenses complémentaires</i>	<b>16 685 800</b>	<b>+ 2.11 %</b>
Remplacements de longue durée	- 139 200	- 0.85 %
<b>Masse Salariale 2019</b>	<b>16 546 600</b>	<b>+ 1.26 %</b>

Après un report d'une année, le dispositif des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations au sein de la fonction publique est relancé. Il devait s'échelonner sur trois ans

<sup>1</sup> Compte administratif 2018 provisoire

(2017, 2018 et 2019) mais sera finalement intégrer sur 4 ans à notre masse salariale. L'impact financier pour 2019 est de 90 000 €.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) représente l'évolution de la carrière des agents. Au regard de la pyramide des âges de notre effectif, il devrait se maintenir à 0.66 %. En effet, le GVT est plus dynamique dans une structure dont les effectifs sont jeunes car les grilles indiciaires de début de carrière permettent des évolutions plus rapides des agents. Notre collectivité ayant une moyenne d'âge relativement élevée (48 ans), nous constatons un GVT plus faible avec un impact de 100 800 € sur 2019.

Pour améliorer le service rendu et l'adapter aux nouveaux besoins de nos concitoyens, nous procédons en permanence à une optimisation de l'affectation de nos moyens humains.

En 2019, nous allons constater l'impact financier, en année pleine, du dispositif « Orchestre à l'école ». Cela répond à une politique volontariste d'amélioration de l'accès à la pratique musicale dès le plus jeune âge. De même, un poste de responsable du développement numérique est créé afin d'accompagner la transformation digitale et numérique de notre organisation. La ville souhaite moderniser la relation qu'elle entretient avec les usagers dans tous les domaines d'activité. L'agent a pris ses fonctions début février. Il est chargé en premier lieu de conceptualiser, en lien avec les élus et les services, les nouveaux services numériques qui pourront être déployés au sein du portail citoyen. Il assistera également les services de la rédaction des cahiers des charges au déploiement des solutions informatiques. Il sera, en outre, chargé de déterminer les mesures d'accompagnement des usagers à mettre en œuvre pour garantir un accès à ces nouveaux services de tous les Hérouvillais. Il accompagnera également la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général de Protection de Données (RGPD), pour lequel un cadre de la collectivité, actuellement en fonction, a été identifié en tant que Délégué à la Protection de Données (DPD).

La mise en œuvre de ces nouveaux services en direction des usagers est rendu possible par le redéploiement des moyens humains réalisé à l'occasion des mouvements de personnels, qu'il s'agisse de mutations ou de départs en retraite. Cette réflexion est indispensable pour garantir la stabilité de l'enveloppe budgétaire conséquente consacrée à la masse salariale. Le surcoût lié à ces réorganisations et aux nouveaux services est attendu à 56 500 € en 2019.

Une provision est également inscrite afin d'anticiper la mise en œuvre du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à hauteur de 90 000 €. Néanmoins, les retards pris par l'Etat dans la publication des décrets pour certaines filières et l'engagement de nouvelles discussions avec les organisations syndicales au niveau national ne permettent pas de définir une date certaine de mise en œuvre de ce dispositif.

En dernier lieu, nous avons eu recours, en 2018, à du personnel extérieur de manière plus prononcée que par le passé, suite à des besoins conjoncturels. Cela ne devraient pas se reproduire en 2019. Nous envisageons une réduction de ces besoins à hauteur de 139 200 €.

Face à la faible progression de nos recettes et au regard du poids de la masse salariale dans notre budget (55.8 %), il est impératif d'observer une vigilance de chaque instant sur ce poste en concentrant nos efforts sur les services rendus aux Hérouvillais.

#### 4. Les charges à caractère général

Nos dépenses ordinaires de fonctionnement seront en progression de 0.2 % en 2019 par rapport au budget primitif 2018 et le détail figure dans le tableau suivant.

	2018	2019	%
<b>Achats</b>	<b>2 977 205</b>	<b>2 933 345</b>	<b>-1.5 %</b>
- dont fluides	1 582 460	1 589 860	0.4 %
- dont alimentation	488 350	490 700	0.4 %
- dont fournitures scolaires	93 145	96 245	3.2 %
- dont fournitures administratives	70 400	70 100	-0.4 %
- dont autres fournitures	744 840	686 440	-7.8 %
<b>Prestations</b>	<b>4 014 730</b>	<b>3 973 380</b>	<b>-1.0 %</b>
- dont activités péri et extrascolaires	1 895 050	1 780 000	-6.1 %
- dont locations	217 270	270 700	24.4 %
- dont études, logiciel et documentations	154 710	188 960	22.7 %
- dont entretien et maintenance	758 990	700 620	-7.6 %
- dont assurances	214 510	203 600	-5.1 %
- dont autres	774 200	829 500	7.1 %
<b>Services extérieurs</b>	<b>744 555</b>	<b>800 185</b>	<b>7.5 %</b>
<b>Impôts</b>	<b>155 620</b>	<b>198 890</b>	<b>27.8 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 894 100</b>	<b>7 905 800</b>	

Les différents postes de dépenses sont ajustés en fonction des besoins exprimés par les services après une analyse fine des possibilités d'optimisation. C'est ainsi que nous stabilisons l'évolution de nos dépenses ordinaires sans toutefois réduire la qualité du service rendu aux Hérouvillais.

Cette optimisation concerne également la gestion de nos bâtiments. Dans le cadre de notre Schéma Directeur Immobilier (SDI), nous avons finalisé l'état des lieux de notre patrimoine et la seconde phase s'engage. Elle consiste, sur la base d'un diagnostic partagé, à dresser les scénarii relatifs au devenir des bâtiments de la collectivité. Nous avons d'ores et déjà pu, lors

de la phase d'inventaire, identifier quelques anomalies qui, une fois levées, doivent engendrer des économies d'énergie.

Les achats et les prestations nécessaires au fonctionnement des services sont réduits en 2019 en raison de la prise en charge, sur le budget de la Communauté Urbaine, des fournitures nécessaires aux réparations en régie et de la maintenance en garage des véhicules transférés. Ces dépenses figuraient au budget 2018 de la ville et faisaient l'objet d'un remboursement par la CU.

Nous parvenons à limiter au minimum la progression, de BP à BP, des dépenses relatives aux fluides malgré l'augmentation attendue de l'électricité en application du nouveau marché en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. En fait, la réalisation 2018 s'élève à 1 533 545 € mais nous avons supporté sur cet exercice un rappel de 35 955 € suite à une erreur de relevé de consommation du prestataire. De plus, nous avons assuré le paiement des consommations relatives aux ateliers transférés à la CU pour 31 640 €. La progression de ce poste est donc de 8.5 % par rapport au Compte Administratif provisoire pour 2018.

Le retour à quatre jours d'école et la fin des Temps d'Activités Périscolaires impactent le nouveau marché passé avec l'UNCMT et génèrent une dépense moindre en 2019. Alors que la mise en œuvre de ce dispositif nous avait coûté près de 300 000 €, le montant de la prestation n'est réduit que de 115 000 €, car nous avons souhaité revoir certaines interventions. Ainsi, dans le but d'améliorer la qualité des animations réalisées sur le temps du midi, la totalité de la pause méridienne a été confiée à notre partenaire. De même, l'accueil en garderie, prestation figurant également dans ce marché, a été prolongé jusqu'à 18 h 30 et étendu aux périodes de vacances scolaires pour faciliter l'organisation des familles tout au long de l'année. Si ces nouveaux services génèrent des coûts complémentaires, ils apportent un service attendu des enfants et de leurs parents.

Nous intégrons les loyers relatifs au relogement des familles frappées par l'interdiction d'habiter sur le secteur du bois de la Garenne sachant que ces dépenses sont remboursées par l'Etat.

Parmi les autres prestations figurent la campagne d'information, de sensibilisation et de lutte contre la prolifération des goélands ainsi que le programme d'animation autour des mares du bois de Lebisey et des bords du canal.

Concernant les services extérieurs, l'évolution tient essentiellement à la prise en compte, dès le Budget Primitif, du nettoyage des salles polyvalentes confié à un prestataire extérieur depuis mars 2018 pour une réponse plus adaptée à nos besoins. Ce poste intègre également la tenue du forum des diversités et la réalisation de l'exposition qui viendra clôturer la procédure de création de la ZAC presqu'île Hérouvillaise.

Nous renforçons, cette année, les crédits destinés à la modernisation de notre système d'information et à la mise en œuvre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD). L'adaptation de l'ensemble de nos logiciels à cette nouvelle réglementation nécessite un accompagnement estimé à 20 000 €. Le nouveau portail famille sera opérationnel dans les prochains jours pour permettre les inscriptions scolaires de la rentrée de septembre 2019 et notre nouveau site Internet est en ligne depuis ce matin (11 mars, date du conseil municipal). Nous poursuivons également la dématérialisation de nos procédures. Toutes ces avancées doivent nous permettre d'améliorer notre réactivité et rapprocher un peu plus les services des habitants. Le déploiement de ces nouveaux outils fait l'objet d'un accompagnement des usagers les plus éloignés du numérique afin de lutter contre l'«illettrisme» qui désigne les difficultés à utiliser les nouvelles technologies de l'information.

Nous ajustons les impôts fonciers suite à la revalorisation des bases des locaux commerciaux et de bureaux mais surtout en réintégrant la taxe foncière de la chaufferie centrale qui, n'ayant pas encore fait l'objet d'un transfert de propriété à la Communauté Urbaine, reste à la charge de la ville, remboursée par la SEMMERET. Nous avons, trop précipitamment, supprimé cette charge en 2018.

## **5. Les charges de gestion courante**

Elles représenteront 4 627 600 € en 2019, en diminution de 0.8 % du fait du versement direct de la subvention à l'AQJ par le Département de Calvados. Cette subvention de 67 000 € en 2018 ne figure donc plus dans notre budget, ni en dépenses ni en recettes.

En dehors de cet élément, l'enveloppe consacrée aux associations est stable. L'enveloppe globale représente 3 818 220 €. Une délibération vous est présentée, en ce sens, au cours de cette séance du Conseil Municipal.

Au-delà des subventions, la ville reste un partenaire essentiel pour le secteur associatif. Ce partenariat se concrétise par la mise à disposition de nombreux locaux dans des conditions particulièrement favorables. Le coût pour la collectivité de ces locaux (hors gymnases et salles polyvalentes) représente, en fonctionnement, 181 000 € pour 2019. De plus, plusieurs bâtiments ont fait l'objet d'aménagements importants pour répondre aux besoins spécifiques des acteurs associatifs. Ainsi, après la livraison des locaux situés dans l'ancienne école Auber en 2017 et qui feront encore l'objet de travaux en 2019, un nouvel équipement a été livré en début d'année et inauguré le 6 mars de nouveaux locaux ont été livrés en début d'année pour accueillir le Secours populaire.

Qu'il s'agisse de sites spécialisés tels que les gymnases ou les stades ou bien de locaux administratifs, ils peuvent être disséminés sur l'ensemble du territoire ou bien localisés au sein de la Maison des Associations. Actuellement, l'équipement accueille une soixantaine d'associations, qui bénéficient - avec une participation aux charges – d'un bureau (6, 12, 24 ou 36 m<sup>2</sup>) pour un usage administratif et également quatre-vingt-dix associations qui y sont domiciliées sous forme de boîtes aux lettres partagées.

Ce bâtiment va faire l'objet, à compter du mois d'avril, d'une rénovation thermique très importante améliorant ainsi les conditions de travail des acteurs de la vie associative et permettra une plus grande maîtrise des dépenses énergétiques. Les travaux seront achevés pour la fin de l'année.

La ville met également à disposition du matériel et une flotte de 4 minibus utilisés fréquemment pour les déplacements des membres des associations. Cette flotte a fait l'objet d'un renouvellement important en 2017 et 2018. Un nouveau minibus est d'ailleurs prévu pour 2019.

## 6. Les frais financiers

	2018	2019	%
<b>Intérêts à l'échéance</b>	730 600	682 000	-6.6 %
<b>Intérêts Courus Non échus</b>	- 24 500	- 25 000	-2.0 %
<b>Intérêts liés au PPP</b>	118 900	118 900	0.0 %
<b>Intérêts des lignes de trésorerie</b>	20 000	20 000	0.0 %
<b>TOTAL</b>	<b>845 000</b>	<b>795 900</b>	<b>- 5.8 %</b>

Le coût de notre dette poursuit sa baisse. C'est la conséquence de notre désendettement continu depuis quelques années et de la stabilisation des taux variables à un niveau historiquement bas. Ce niveau de taux nous permet de contracter nos nouveaux emprunts sur des taux fixes faibles. A titre d'exemple, l'emprunt contracté en 2018 a été signé sur la base d'un taux fixe à 1.27 % sur 15 ans.

Le taux moyen de notre dette ressort à 2.77 % et sa durée de vie résiduelle est de 10 ans et 7 mois.

Le rapport sur l'état et l'évolution de la dette au premier janvier 2019 est présenté dans un rapport soumis au Conseil Municipal lors de cette séance.

## C. L'épargne prévisionnelle

	2018	2019	%
<b>Recettes de gestion (1)</b>	<b>32 119 000</b>	<b>32 432 000</b>	<b>1.0 %</b>
- dont impôts	12 969 000	12 966 000	0.0 %
- dont dotations	12 693 680	13 037 000	2.7 %
- dont autres	6 456 320	6 429 000	- 0.4 %
<b>Dépenses de gestion (2)</b>	<b>29 055 000</b>	<b>29 117 100</b>	<b>2.1 %</b>
- dont Masse salariale	16 461 000	16 546 600	0.5 %
- dont Charges à Caractère Général	7 894 100	7 905 800	0.1 %
- dont autres	4 699 900	4 664 700	-0.7 %
<b>EPARGNE DE GESTION (1)-(2)</b>	<b>3 064 000</b>	<b>3 314 900</b>	<b>+ 8.2 %</b>
Intérêts des emprunts	845 000	795 900	- 5.9 %
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>2 219 000</b>	<b>2 519 900</b>	<b>+ 13.5 %</b>

La maîtrise de nos dépenses ordinaires permet, en dépit d'une faible croissance de nos recettes, d'améliorer l'épargne de gestion de la collectivité qui représente les ressources dégagées par notre ville dans son fonctionnement ordinaire, c'est-à-dire avant prise en compte des investissements et de la dette mobilisée pour les financer.

L'Épargne Brute mesure, quant à elle, le montant disponible pour financer notre section d'investissement. Elle progresse plus fortement encore grâce à la diminution des frais financiers.

## II. La section d'investissement

Elle s'équilibre à 6 540 000 €. Elle se caractérise par la mise en place des crédits nécessaires au remboursement de la dette, à la finalisation des opérations inscrites au Programme Pluriannuel des Investissements, aux investissements nécessaires au maintien et à l'amélioration de notre patrimoine.

### A. Les dépenses d'investissement

---

	2018	2019	%
Remboursement d'emprunts	2 318 000	2 349 000	1.3 %
PPP loyer financier	298 000	298 000	0.0 %
Etudes, logiciels et subventions	315 500	379 700	20.3 %
Acquisitions (Matériel, mobilier et travaux achevés)	2 165 500	2 374 900	9.7 %
Travaux en cours	1 662 000	1 090 400	-34.4 %
Opérations d'ordre	57 000	48 000	-15.8 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 816 000</b>	<b>6 540 000</b>	<b>-4.0 %</b>

#### 1. L'équipement

Les dépenses d'équipement concernent notre Programme Pluriannuel d'Investissement, les investissements ordinaires et les opérations ponctuelles.

##### - Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

- Espaces Malraux.....	205 000,00 €
- Plan écoles numériques (phase 4).....	44 500,00 €
- Eclairage public.....	626 000,00 €
- Fonds de concours Voirie et espaces verts (CU) .....	250 000,00 €
- Hérouville EST :	
- Gymnase Laporte .....	750 000,00 €
- Reconversion des friches « Esso et La Varende) .....	246 000,00 €
- SPLA Presqu'île .....	24 400,00 €
- ADAPT.....	95 000,00 €
- Provision La Garenne.....	320 000,00 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>2 560 900,00 €</b>

L'avancement de notre Programme Pluriannuel des Investissements a été présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires. La quasi-totalité des opérations prévues pour ce mandat est réalisée ou en cours de finalisation.

Nous inscrivons les derniers crédits relatifs aux espaces Malraux qui restent l'opération phare de ce mandat. Les trois étages du bâtiment ainsi que le rez-de-chaussée sont occupés et la réalisation de l'Isolation Thermique Extérieure (ITE) va débiter prochainement. L'implantation de nouvelles activités à cet endroit donne une nouvelle impulsion à la place Rabelais et en fait un nouveau lieu de développement économique en centre-ville. Cela génère de nouveaux flux qui participent à l'animation de cet espace et favorisent le développement de nos commerces.

Une inscription de 44 000 € est réalisée pour la 4<sup>ème</sup> phase du plan écoles numériques qui devait se terminer cette année, mais le dédoublement de certaines classes du Réseau d'Education Prioritaire (REP) nécessitera une inscription complémentaire en 2020.

Notre partenariat relatif à l'éclairage public se poursuit, il rentre dans sa 12<sup>ème</sup> année et nous y consacrerons 626 000 € dont 298 000 € au titre du loyer financier généré par les investissements massifs du début du contrat. Nous avons choisi en 2007 de réaliser une modernisation importante de l'éclairage public sur notre ville afin d'améliorer le sentiment de sécurité nocturne et de réduire significativement la consommation électrique. Ces deux objectifs sont atteints et le renouvellement continu des matériels permet de conserver un haut niveau de service dans ce domaine.

A la suite des transferts de compétences vers la Communauté Urbaine et de la finalisation du PPI relatif à la voirie et aux espaces verts, il est prévu le versement de fonds de concours pour participer au financement des grosses opérations qui seront réalisées sur notre territoire. Les inscriptions sont arrêtées à 250 000 € pour 2019 et pour 2020. En 2019, l'opération de réhabilitation du secteur de la rue Abbé Alix va démarrer par l'effacement des réseaux aériens et l'installation du réseau d'eau pluviale. La réfection de la voirie interviendra dans un second temps.

Notre PPI est également marqué par l'inscription de crédits sur des projets d'avenir tels que la SPLA Presqu'île ou le secteur Hérouville-Est. Ces deux opérations revêtent un enjeu majeur pour notre ville et vont prochainement rentrer dans leur phase opérationnelle. Ainsi ferons-nous le choix de l'aménageur de la ZAC presqu'île Hérouvillaise en fin d'année, débutera ensuite la phase de définition du dossier de réalisation du projet.

De même, l'équipe de maîtrise d'œuvre de la construction du gymnase qui remplacera le gymnase Laporte sera connue à l'automne. La livraison du nouvel équipement sportif est attendue pour 2022. Cette opération s'inscrit, au même titre que la reconversion des friches

« ESSO » et « La Varende », dans la réflexion relative à l'évolution du secteur Hérouville-Est, dont les conclusions seront rendues cette année et qui devraient déboucher sur plusieurs propositions significatives de requalification de cette partie de notre territoire.

En dernier lieu, nous inscrivons deux provisions, l'une pour l'Adaptation à l'Accessibilité du Patrimoine Territorial (ADAPT) de 95 000 € et l'autre pour les carrières du secteur du bois de la Garenne en cas de nécessité d'intervention. Les services de l'Etat doivent rendre leurs conclusions très prochainement, ce qui nous permettra de déterminer les interventions à mener.

### **- Investissements Ordinaires**

- Grosses réparations .....	260 500,00 €
- Modernisation des services (ville et scolaires) :	
<i>Informatique</i> .....	164 350,00 €
<i>Mobilier</i> .....	62 500,00 €
<i>Matériel divers</i> .....	121 750,00 €
<i>Matériel Roulant</i> .....	62 000,00 €
- Réserves foncières.....	80 000,00 €
- Etudes.....	36 000,00 €
- Subventions .....	15 000,00 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>802 100,00 €</b>

Les investissements ordinaires permettent d'assurer d'une part, les grosses réparations indispensables au maintien de notre patrimoine et d'autre part, le renouvellement et la modernisation des moyens des services de la ville pour une meilleure efficacité du service rendu aux habitants et aux usagers de nos équipements.

L'enveloppe annuelle varie à la marge, d'une année sur l'autre, en fonction des besoins exprimés par les services et du plan d'entretien des bâtiments.

En 2019, l'accent est mis sur le déploiement du portail famille, prémisse d'un véritable espace citoyen. Le développement du numérique dans les services publics est un enjeu fort. La ville souhaite moderniser ses relations avec les usagers et améliorer la réactivité des services face aux demandes des Hérouvillais. Néanmoins, ce virage ne doit pas accroître la fracture numérique et un renforcement de l'accompagnement des publics les plus éloignés des nouvelles technologies doit être pensé dans les modalités de déploiement des nouveaux services numériques.

Le renouvellement du matériel et du mobilier est rendu nécessaire au regard de leur vétusté. Il ne s'agit que du remplacement des biens devenus hors d'usage ou bien qui ne répondent plus aux normes.

Comme chaque année, une provision de 80 000 € est inscrite au titre des réserves foncières afin de nous permettre de saisir les opportunités d'acquisition qui pourraient se présenter dans le courant de l'exercice.

### **- Opérations Ponctuelles**

- Travaux dans les écoles .....	128 800,00 €
- Travaux dans les restaurants scolaires.....	86 400,00 €
- Travaux dans les gymnases et aires de jeux.....	169 300,00 €
- Locaux associatifs et salles polyvalentes.....	76 200,00 €
- Vidéo protection (3 implantations).....	45 000,00 €
- Domaine de Beauregard.....	42 500,00 €
- Petite enfance et jeunesse .....	28 600,00 €
- Logements d'urgence – Ravalement.....	15 000,00 €
- Théâtre – Centrale d'alarme .....	35 000,00 €
- Etudes et aménagements divers.....	78 200,00 €
- Station Carburant JB Lamarck (Part Ville) .....	35 000,00 €
- SPL Plateau Nord .....	24 000,00 €
- Equipement du service animation .....	16 000,00 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>780 000,00 €</b>

Les opérations ponctuelles 2019 concernent plusieurs secteurs d'activité de la collectivité, elles représentent 780 000 €.

### **Education**

Nous poursuivons la réfection des menuiseries des groupes scolaires. Cette année, ce sont les groupes Simone Veil et Boisard qui seront concernés par ces travaux d'été pour 56 000 €. Un vaste plan d'adaptation des douches, des sanitaires et des plans de change sera mis en œuvre pour permettre l'accueil des enfants qui ne seraient pas encore propres comme nous l'impose la nouvelle réglementation. Cette démarche, chiffrée à 29 000 € pour 2019, se poursuivra sur les derniers groupes scolaires en 2020.

Plusieurs autres interventions d'aménagement, de sécurisation, de contrôle d'accès ou de remplacement de systèmes d'alarme sont également prévus pour 43 800 €.

### **Restauration scolaire**

Comme annoncé en début de mandat, l'ensemble de nos écoles sont aujourd'hui pourvues d'un self pour la restauration (à l'exception de Montmorency qui fait l'objet d'une réflexion plus large). Nous intervenons aujourd'hui dans la rénovation et le réaménagement des cuisines afin d'améliorer les conditions de travail des agents. Ce sera le cas en 2019 pour les

cuisines des écoles Gringoire, Freinet, S Veil et Boisard. Une intervention lourde concernant les réseaux d'eau de la cuisine centrale est également programmée de même que le remplacement d'un faux plafond. Enfin, des études acoustiques seront réalisées pour déterminer les mesures à prendre pour apaiser le repas des enfants dans plusieurs réfectoires.

### Gymnases et aires de jeux

Parmi les principales opérations, l'éclairage du gymnase Allende sera remplacé en 2019 ainsi que la centrale d'alarme incendie, pour un montant global de 35 500 €. Cette intervention doit améliorer le niveau d'éclairage et réduire sensiblement la facture énergétique de ce bâtiment. Ce dernier objectif est également poursuivi quand nous programmons le remplacement de l'ancienne chaudière de la salle de musculation de la Fonderie par une installation plus performante pour 25 000 €.

Une réflexion globale est engagée sur le contrôle d'accès dans l'ensemble de nos bâtiments. Elle concernera également les gymnases. Il s'agit de simplifier et d'harmoniser les modalités d'utilisation des équipements publics selon des règles applicables à chaque secteur d'activité. Une modernisation, par des systèmes automatisés, permettra d'adapter l'allumage et l'extinction de l'éclairage et du chauffage en fonction de l'utilisation réelle des sites. 13 000 € sont inscrits afin de mener cette réflexion et engager les premières actions.

Concernant les sites de plein air, le skate-park sera rénové et sécurisé pour 40 000 € tandis que nous finaliserons la réfection des chemins de promenade du bois de Lebissey pour 10 000 €. Enfin, nous allons remplacer les pontons de la base nautique pour 15 000 €.

En dernier lieu, nous remplacerons un minibus pour 30 000 €.

### Locaux associatifs et salles polyvalentes

Plusieurs interventions sont prévues dans ce domaine, notamment sur les huisseries des locaux de l'Université Inter Age sur le site Auber ou pour l'implantation d'un local poubelle à la Grande Delle pour le Secours Populaire.

Nous inscrivons 38 000 € pour intervenir sur les salles polyvalentes en réfection intérieure ou aménagement, en particulier sur les salles polyvalentes des Belles Portes, de la Grande Delle et de Lebissey.

### Sécurité – tranquillité publique

Nous avons engagé le déploiement de la vidéo protection en 2013 et elle porte ses fruits. Les actes de délinquance, sur les zones du territoire où est déployé ce système, sont en diminution significative. Cela permet aux habitants de profiter en toute tranquillité des espaces publics qui sont mis à leur disposition. Grâce à ce dispositif, le travail mené par notre Police Municipale, en étroite collaboration avec la Police Nationale, permet de dénouer certaines

affaires, mais plus largement revêt un caractère dissuasif avéré. Plus de vingt points stratégiques ont été ciblés et nous envisageons d'installer plusieurs caméras sur trois sites complémentaires en 2019.

### Autres secteurs d'activité

D'autres interventions vont avoir lieu pour améliorer l'accueil des usagers dans nos crèches ou au château de Beauregard et le ravalement des logements d'urgence situés impasse Drouilly sera réalisé.

Après les travaux importants réalisés sur le théâtre dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, il convient de remplacer la centrale d'alarme. Cela sera fait pour un montant de 35 000 € en 2019.

Des crédits sont inscrits pour mener à bien quelques études d'urbanisme et les travaux qui en découlent, notamment pour améliorer le cadre de vie des Hérouvillais. La place centrale de la Haute Folie et la contre allée remontant du terminus tram au Café des images seront concernés par ces opérations.

En dernier lieu, nous inscrivons la participation de la ville au remplacement des cuves de la station essence des ateliers municipaux. Ils seront complétés par le concours de la CU (principale bénéficiaire de ces installations depuis le transfert des compétences voirie et espaces verts), dès que celle-ci se sera positionnée sur ce projet.

Enfin, la ville se positionnera, en 2019, au sein de la Société Publique Locale du Plateau-Nord (SPL EPOPEA).

## **2. Le remboursement de la dette**

Nous allons rembourser 2 349 000 € au titre de la dette bancaire et 298 000 € concernant la dette liée au PPP. Le stock de dette bancaire représente 24 077 498 € au premier janvier 2019 et 25 697 498 € si l'on considère la mobilisation en 2019 de l'emprunt contractualisé en 2018.

A ce jour, notre dette bancaire s'est réduite de 4 385 736 €. Ce désendettement sera ramené à 3 514 736 € à la fin de l'exercice 2019 si nous mobilisons l'ensemble des emprunts prévus, soit 1 620 000 € au titre de l'emprunt 2018 et 1 600 000 € au titre du budget 2019.

L'endettement par habitant ressort à 1 056.35 € contre 1 099.00 € par habitant pour les villes de notre strate de population.

## B. Les recettes d'investissement

Le financement de nos investissements est assuré de la manière suivante :

	2018	2019	%
<b>Dotations (FCTVA - Taxe d'aménagement)</b>	870 400	600 000	-31.0 %
<b>Subventions d'investissement</b>	845 600	650 000	-23.1 %
<b>Emprunts nouveaux</b>	1 820 000	1 600 000	-12.1 %
<b>Dette récupérable et participation CU</b>	404 000	373 000	-7.7%
<b>Produits des cessions</b>	600 000	750 000	25.0 %
<b>Autofinancement de la section d'investissement</b>	2 276 000	2 567 000	12.8 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 816 000</b>	<b>6 540 000</b>	<b>-4.0 %</b>

Notre section de fonctionnement assure 39 % du financement de notre section d'investissement à 2 567 000 € tandis que nos ressources propres, composées des dotations, des cessions et de la dette récupérable y contribuent pour 26,3 % soit 1 723 000 €. Au titre des cessions, nous inscrivons la vente des terrains d'assiette du programme de logement prévu à proximité de l'école C Haigneré pour 350 000 €, le second versement de SFR d'un montant de 200 000 € au titre du réseau câblé et enfin la vente de trois logements situés 101 Belles Portes dont le compromis a été signé fin décembre pour 196 500 €.

Nous inscrivons les subventions liées à la réalisation de nos opérations pour 650 000 €.

L'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement ressort donc à 1 600 000 € soit 24 % de nos besoins.

### III. La mise en œuvre de nos politiques prioritaires

Les Hérouvillais nous ont accordé leur confiance en 2014 pour renforcer les solidarités, pour permettre à chaque jeune de trouver sa place au sein de la société, pour animer, embellir et développer notre ville dans un contexte apaisé. Le budget 2019 traduit ces engagements.

#### **A. Hérouville-Saint-Clair, « Territoire de solidarités »**

La ville d'Hérouville-Saint-Clair déploie plusieurs missions pour accompagner les publics les plus vulnérables et les plus en difficulté, à chaque carrefour de la vie et à tout âge. C'est le cœur de l'action du Centre Communal d'Action Sociale qui, soutenu par une participation de 2 008 000 € de la ville, consacre près de 2 107 000 € à l'action sociale (hors reversement aux budgets annexes), 982 000 € aux services à la personne et 3 448 000 € aux personnes âgées, soit un total de 6 537 000 €.

Les agents en charge de l'action sociale accompagnent, soutiennent et orientent nos concitoyens afin de les aider à surmonter les difficultés rencontrées dans la vie quotidienne. Au-delà des aides ponctuelles, un accompagnement personnalisé est souvent mis en place pour s'assurer que les réponses apportent un vrai soulagement, le plus pérenne possible, pour les bénéficiaires.

Le service de l'action sociale porte également le Programme de Réussite Educative (PRE) qui a été étendu à l'ensemble du territoire, sans participation financière supplémentaire de la part de nos partenaires. Cela permet une veille et une intervention en direction de l'ensemble des enfants en difficulté scolaire quel que soit son lieu de résidence sur la commune. 97 enfants ne résidant pas dans les QPV ont ainsi pu bénéficier du dispositif d'accompagnement.

La problématique du vieillissement est également prise en compte, soit directement au travers de l'aide à domicile, de l'accueil prodigué au sein de l'EPHAD ou de la résidence autonomie, soit indirectement par notre volonté de favoriser l'implantation d'une résidence en centre-ville dans le cadre du renouvellement Urbain et d'un programme de logements intermédiaires rue Vermeulen, particulièrement adaptés aux seniors.

Nous réalisons actuellement une réhabilitation importante de la résidence autonomie, le sixième étage vient d'être livré et les travaux relatifs au cinquième étage s'engagent. La consultation des entreprises pour les travaux des troisièmes et quatrièmes étages sera lancée cette année. Cette opération représente un coût global de 1 530 000 € autofinancé à hauteur de 40 %.

Nous avons fait d'Hérouville-Saint-Clair une ville pionnière dans l'expérimentation des initiatives d'insertion. Le CCAS porte le recrutement des emplois aidés dans le cadre de cette politique. Actuellement, 18 personnes bénéficient d'un contrat relevant d'un dispositif d'insertion au sein des services du CCAS, et 12 dans le cadre des chantiers d'insertion Multi Activité Bâtiment. Parallèlement, la ville développe beaucoup de projets dans le domaine de l'insertion. C'est ainsi que trois agents sont en charge de cette mission au sein des services de la ville et œuvrent chaque jour pour favoriser l'insertion des jeunes Hérouvillais. Ce service est notamment en charge de l'organisation des matinées pour l'emploi et du forum emploi qui mettent chaque année en relation des entreprises avec plusieurs centaines de candidats. Les Matinées de l'emploi accueillent environ 75 exposants et 800 visiteurs. Elles proposent plus de 1000 offres de postes à chaque édition, les Forums emploi, jusqu'à 95 exposants et 2000 visiteurs et 1700 offres de postes pour l'édition d'octobre 2018.

Nous avons favorisé l'installation cohérente de structures destinées à accompagner les publics éloignés de l'emploi vers un retour à la vie active. Il s'agit notamment de la première Ecole de la deuxième Chance (E2C) de Normandie, dont les résultats dépassent nos espérances. Une véritable émulation se développe autour de cette école puisque le site de l'ex collège Boisrobert accueille désormais, en plus de l'E2C, les cuisines pédagogiques de la PJJ et l'association Espace-Temps qui permet aux jeunes de préparer le permis de conduire. Ce sont autant d'organismes dédiés en priorité à la mise en œuvre des prérequis favorisant l'accès à l'emploi. Forte d'un réseau de 432 entreprises partenaires, l'E2C accueille 150 stagiaires par an et peut s'enorgueillir d'un taux de sorties positives de 63,3 %.

Il faut également souligner l'implantation sur notre territoire d'entreprises d'insertion dynamiques telles qu'ASTA dans une case commerciale, propriété de la ville, ou Défi Elan que nous sollicitons régulièrement pour des interventions ponctuelles de maintenance ou pour assurer le remplacement de certains agents absents.

Le caractère solidaire de notre ville sera encore renforcé par l'ouverture du Pôle Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (PRESS) qui rassemble les principaux acteurs de l'ESS et une pépinière dédiée aux porteurs de projets dans ce domaine. Il s'agit d'une innovation, voulue et portée par la ville d'Hérouville-Saint-Clair, en collaboration avec la Région Normandie. La Communauté Urbaine de Caen la mer sera en charge de la gestion de cette nouvelle pépinière.

Cet établissement viendra enrichir l'offre de lieux et de services renforçant la solidarité, la cohésion sociale et le bien vivre ensemble existant sur notre ville. Il s'agit du Pôle de cohésion sociale ou de l'Espace Citoyen, équipements de proximité de la ville qui ont pour mission d'accompagner les habitants dans leur citoyenneté. Lieux d'échanges, d'information, d'accompagnement des citoyens ou d'animations thématiques, ils sont acteurs de la citoyenneté, de la valorisation de la diversité culturelle, de la lutte contre toutes les

discriminations, de la promotion de l'égalité des chances ainsi que la participation des habitants et des jeunes dans la vie locale.

## **B. Hérouville-Saint-Clair « territoire d'épanouissement »**

### **1. Un Projet Educatif Global au service de notre jeunesse**

L'éducation est l'un des piliers du développement de notre ville et nous avons développé un parcours éducatif, de la petite enfance à l'adolescence, ouvert sur la pratique des sports et de la culture qui favorisent l'épanouissement et l'intégration des jeunes Hérouvillais.

Aujourd'hui, un cadre spécifique semble se dessiner autour du Projet Educatif Global (PEG) garantissant la **continuité éducative** dans la gouvernance, l'espace et le temps, lui-même inscrit dans un projet de société. Il s'agit d'élargir à l'ensemble des acteurs du territoire notre volonté d'ouverture de l'Ecole sur l'extérieur.

Les enjeux du Projet Educatif Global sont les suivants:

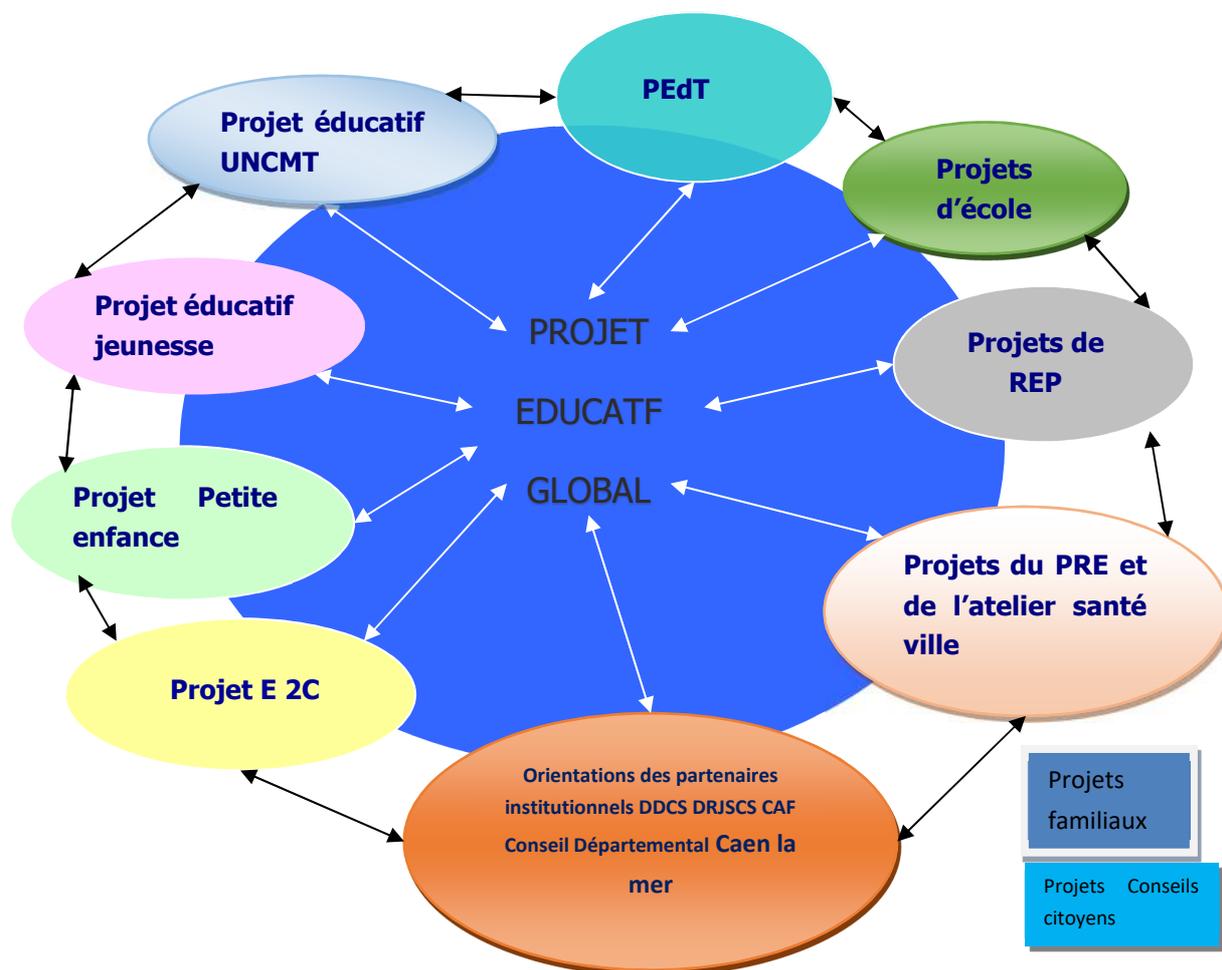
- Permettre à chaque enfant, jeune, d'accéder à une offre pédagogique (scolaire ou formation), culturelle, sportive et de loisirs variée, cohérente et de qualité ;
- Réduire les inégalités en traitant de façon adaptée les besoins des enfants et les attentes des jeunes socialement défavorisés ;
- Résoudre les difficultés éducatives en même temps que les questions urbaines.

Il doit permettre d'atteindre **six objectifs complémentaires** :

- Répondre de façon collective (avec l'ensemble des acteurs œuvrant en direction des enfants et des jeunes) aux besoins d'épanouissement de chacun ;
- Elaborer une référence commune à l'ensemble des acteurs (services de la ville et de Caen la mer, écoles, collèges, lycée, PRE, associations, Direction académique et Rectorat, équipements culturels, Conseil Départemental, Centre socio-culturel CAF Délégué du Préfet à la politique de la ville, DDCS et DRDJCS...);
- Définir des objectifs partagés de l'Action éducative au sens large menée sur le territoire ;
- Définir les actions qui concourront à atteindre ces objectifs ;
- Favoriser ainsi la cohérence des actions menées par les différents partenaires ;
- Rendre lisible l'action éducative au sens large menée sur le territoire ;

Porté par la ville, un comité de pilotage aura pour mission de suivre l'élaboration du projet et de procéder à son évaluation.

Le schéma suivant illustre cette conception de l'éducation sur notre territoire.



Le projet éducatif s'appuie naturellement sur les moyens mis en œuvre par la ville en matière d'éducation pour l'accueil de plus de 2 000 élèves dans huit groupes scolaires et un budget de 7,150 M€ en fonctionnement pour 2019. Il est au centre de l'ensemble des politiques menées en direction de la jeunesse, de l'accueil dans les structures petite enfance à l'accompagnement vers la vie active et la citoyenneté. Il concerne l'ensemble des intervenants de notre territoire et doit permettre d'assurer la cohérence des actions pour un meilleur épanouissement de la jeunesse Hérouvillaise.

Les services moteurs de ce projet sont, outre l'éducation, le service petite enfance, le service jeunesse mais également notre partenaire l'UNCMT pour les périodes péri et extrascolaires. Sont également concernés, le Programme de Réussite Educative et l'Atelier Santé Ville.

Nous souhaitons faire de ce projet l'épine dorsale de notre politique éducative pour couvrir au maximum les temps scolaires et périscolaires en proposant une offre d'activités de qualité au plus grand nombre de jeunes Hérouvillais. Ils seront encadrés par des professionnels qualifiés et garants d'un accompagnement durable qui doit permettre de détecter les difficultés rencontrées par les enfants et d'y répondre de manière approprié.

## **2. L'épanouissement au quotidien**

Les Hérouvillais ont de multiples solutions pour pratiquer le sport, en club ou en autonomie, participer à des activités de loisirs, culturelles, ou associatives.

Notre territoire compte plus d'une cinquantaine d'aires sportives mis à disposition de 50 associations extrêmement actives. Le dynamisme de ce tissu associatif est renforcé par la politique sportive mise en place par la ville et s'articule autour de trois axes, le sport pour tous, le sport santé et le sport de compétition. Au-delà des traditionnelles subventions représentant plus de 370 000 €, la ville souhaite organiser la mise en relation de ces associations avec le tissu économique via l'association Hérouville Sport Partenaires. Cette démarche vise, d'une part, à financer des projets ponctuels et, d'autre part, à impliquer de nouveaux publics dans la pratique du sport à Hérouville-Saint-Clair : les salariés des entreprises.

La volonté de la ville est d'accompagner ces associations, d'encadrer la pratique sportive, de proposer de nouveaux concepts visant à répondre à la demande des habitants, et d'inscrire la politique sportive dans la culture Hérouvillaise.

De nombreuses activités sont également proposées autour du Pôle Animation et Jeunesse (PAJ). Cet équipement regroupe le service jeunesse, les équipes du Carré Bleu ainsi que la MJC. La présence de ces acteurs en fait un lieu central pour les jeunes et les moins jeunes qui peuvent y trouver les ressources nécessaires à leur épanouissement et au développement du sentiment d'appartenance à la société hérouvillaise. Les actions mises en place peuvent être ponctuelles, se dérouler pendant les vacances scolaires ou s'inscrire dans la durée dans le cadre du projet de spectacle du Carré Bleu dont le succès se renforce chaque année. Notre objectif est de toucher le maximum de jeunes dans le cadre de ces actions afin d'une part, de lutter contre le renfermement sur soi lors des temps extrascolaires et d'autre part, d'orienter ces jeunes vers le milieu associatif pour une pratique plus spécialisée.

Une étude sera réalisée en 2019 sur les occupations de cet équipement afin d'évaluer l'opportunité d'une adaptation structurelle du bâtiment.

Notre ville dispose également d'équipements culturels d'envergures qui proposent de nombreux spectacles et activités. Il s'agit notamment du Théâtre, Centre Dramatique National

qui abrite la Comédie de Caen, du Café des Images, cinéma d'arts et d'essais qui fêtera ses 40 ans en 2019 ou encore de la bibliothèque ouverte 7 jours sur 7 d'octobre à avril et 6 jours sur 7 le reste de l'année.

Nous avons également inauguré en 2017 le nouveau conservatoire de musique à rayonnement communal. Désormais au cœur du centre-ville et installé au sein des espaces André-Malraux, le Conservatoire est beaucoup plus visible et suscite un intérêt croissant, facilement perceptible au vu du nombre de demandes d'inscriptions. Ce positionnement géographique à proximité d'autres structures culturelles d'envergure (Comédie de Caen, Bibliothèque, Café des images notamment), favorise les projets transversaux et les collaborations.

Il dispose de nombreuses salles de cours optimisées pour la pratique instrumentale, ainsi que d'une salle de pratique collective, d'un studio d'enregistrement et d'une salle d'orchestre pouvant accueillir jusqu'à 120 personnes en configuration auditorium.

Pour l'année 2018/2019, l'établissement accueille 550 élèves pour la pratique instrumentale et 1500 utilisateurs par semaine entre les différentes associations, orchestres et groupes locaux. Le conservatoire dispense dix-sept disciplines instrumentales et encourage largement les pratiques collectives qui permettent notamment de progresser plus rapidement. Il accueille de nombreuses formations et orchestres (Orchestre d'harmonie, orchestre Molto Più, harmonie junior, ateliers jazz, chorales, Musique de chambre, etc.) qui lui permettent de participer à bon nombre de manifestations organisées par la Ville.

Depuis la rentrée 2018/2019, le Conservatoire a également mis en œuvre la création d'un dispositif Orchestre à l'école basé sur la famille des cuivres avec l'école Simone-Veil. Ce dispositif vise à la création d'un orchestre, sur le temps scolaire, et allie apprentissage de la théorie musicale par l'oralité et la pratique instrumentale, en groupe et individuellement. Les enseignants sont également partie prenante de ce projet et suivent les cours au même rythme que les élèves.

Ce projet ambitieux permet l'accès à la musique à près de 80 élèves de CE2, CM1 et CM2 avec pour objectif la formation d'un orchestre de cuivres.

## **C. Hérouville-Saint-Clair « Territoire d'animation »**

---

L'année 2019 sera ponctuée de nombreuses animations culturelles et sportives. Elles sont au cœur du bien vivre ensemble que nous souhaitons promouvoir sur notre territoire. Hérouville-Saint-Clair se caractérise par une participation forte des associations aux principales manifestations de la Ville. Cela constitue un formidable atout pour notre commune.

## 1. L'animation socio-culturelle

**Le Carnaval** réunit, pour sa réalisation, une vingtaine de bénévoles et 3000 spectateurs le jour de la parade. Pour 2019, un nouveau mode d'organisation sera mis en œuvre. Il s'appuie sur un collectif d'artistes qui souhaite faire vivre le lieu de préparation de cette manifestation toute l'année afin qu'il devienne un lieu ressources dans lequel les habitants et les associations réalisent des actions d'animation et des projets socio-culturels en lien avec les manifestations de la ville. Pour répondre à cet objectif, le collectif d'artistes est allé vers les habitants, a intégré les jeunes en tenant compte de leurs préoccupations et attentes en fonction de leur âge. Il est proposé d'aller réinvestir les quartiers avec des projets d'actions socio-culturelles permettant l'acquisition de compétences, la réalisation de décors, de costumes, de bricolage, d'accessoires..., et faire du lieu « atelier carnaval » un lieu de ressources, d'échanges ouvert sur l'extérieur. Le budget annuel de cette manifestation s'élève à 50 000 €.

**La Fête des Communautés** a fêté son 40<sup>e</sup> anniversaire en mai 2018. Près de 80 nationalités se retrouvent chaque année, au cœur du domaine de Beauregard pour promouvoir la diversité culturelle qui caractérise notre ville. Cette richesse s'exprime à travers la présentation des traditions, des échanges interculturels et se traduit par le bien vivre ensemble

**Le feu d'artifice et le bal populaire du 13 juillet** attirent également un public nombreux sur le site du Bois de Lébisey et de la Fonderie. Environ cinq mille personnes ont apprécié le spectacle pyrotechnique en 2018.

**La fête des bénévoles et des associations** se déroulera le dimanche 8 septembre 2019. Elle réunit près d'une centaine d'associations dans tous les domaines : sports, culture, loisirs, socioculturel, associations de quartier. La co-construction de cette manifestation entre la ville et les associations démontre l'engagement des bénévoles, favorisant l'échange et l'implication dans cette fête qu'ils considèrent comme la leur.

**Le Festival Beauregard**, incontestable réussite populaire, se déroulera sur le Domaine de Beauregard et accueillera 38 concerts. Avec une programmation de qualité et diversifiée, le festival pop rock, qui a, en 2018, battu son record d'affluence, proposera les 4.5.6 et 7 juillet 2019 quatre soirées de musique non-stop.

Adossée à l'Association de Développement Musical d'Hérouville-Saint-Clair (A.D.M.H.) qui gère également le Big Band Café, cette manifestation d'ampleur nationale est devenue le rendez-vous incontournable qui lance la période estivale en Normandie. Le festival Beauregard a une influence considérable sur l'attractivité de la région sur bien des plans : économiques, touristiques, etc.

**La 18<sup>ème</sup> édition du festival B.D. des Planches et des Vaches** aura lieu les 6 et 7 avril 2019 à la Fonderie. Il présentera une quarantaine d'artistes, scénaristes ou dessinateurs, confirmés ou non qui se retrouveront autour de Laurent ASTIER, Veau d'Or de l'édition 2018 qui présidera l'édition 2019 et créera l'affiche à cette occasion. C'est devenu l'un des festivals les plus prisés du Grand Ouest de la France. Il a enregistré plus de 2500 entrées en 2018.

**L'inauguration du nouveau tramway fer.** Après 18 mois de travaux intensifs sur l'agglomération caennaise et notre ville en particulier, le nouveau tramway fer sera mis en service pour la rentrée scolaire 2019. Afin de marquer la fin du chantier de réalisation de la plateforme, programmée pour la fin du mois d'avril, un temps festif, avec les associations et les commerçants, est prévu le 29 juin 2019 sur l'ensemble du parcours. Plusieurs animations auront lieu sur notre ville.

## 2. Les manifestations sportives

Le sport sera également à l'honneur en 2019 avec de nombreuses manifestations organisées par les associations sportives ou la ville.

**Le Tournoi de futsal**, organisé par le club du SCH Foot les 9 et 10 février 2019 dans les gymnases Allende et Laporte. Cette manifestation a rassemblé environ 400 jeunes issus des équipes de l'agglomération caennaise.

**La Lycéenne**, course organisée le 6 mars par l'UNSS dans le bois de Lébisey. Elle regroupe près de 3 000 jeunes filles. Cette manifestation a pour objectif de sensibiliser les jeunes lycéennes à l'importance de la pratique d'une activité physique régulière.

**Les Mini Olympiades** organisées par la direction jeunesse et sports le mercredi 3 avril sur les sites sportifs de Prestavoine et de Montmorency. Cette manifestation s'adresse aux enfants de 8 à 11 ans. Les enfants auront la possibilité de pratiquer près de 25 sports différents. Pour la 10<sup>ème</sup> édition, nous attendons environ 600 enfants et plus de 120 parents accompagnateurs.

**Le parcours du cœur** organisé par la direction jeunesse et sports le samedi 11 mai au stade Prestavoine. Cette manifestation a pour objectif de sensibiliser les Hérouvillais à l'importance

de pratiquer une activité physique régulière et d'avoir un régime alimentaire adapté pour prévenir les maladies cardiovasculaires.

**La fête du rugby** le 9 juin à Beauregard. Cette manifestation rassemble environ 1200 enfants de toute la région mais aussi de la région parisienne et quelques délégations étrangères. Ce tournoi est devenu une institution par la qualité de son organisation.

**Le Meeting d'athlétisme** le jeudi 13 juin au stade Prestavoine. Ce meeting est le seul de ce niveau dans le grand ouest. Il rassemble près de 2500 spectateurs, 140 athlètes issus de près de 35 pays.

**Le tournoi de basket Quartier Ouest** les 15 et 16 juin. Ce tournoi rassemble le haut niveau du basket français dans les gymnases Allende et Huet pour une succession de rencontres 3x3.

## **D. Hérouville-Saint-Clair « Territoire à vivre »**

Hérouville-Saint-Clair bénéficie d'un cadre de vie privilégié, modelé au fil des aménagements réalisés. L'organisation urbaine fait une large place aux espaces verts et les aménagements issus du renouvellement urbain ont permis de repenser notre ville pour permettre aux habitants d'en profiter chaque jour. Evidemment, tout le territoire n'a pas pu être traité dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain et de nombreux secteurs restent encore à valoriser. C'est ce que nous réalisons dans le cadre de nos programmes annuels de voirie et d'entretien des espaces verts, aujourd'hui transférés à la Communauté Urbaine. Deux enveloppes, l'une de 558 000 € en investissement et l'autre de 638 000 € en fonctionnement (hors personnel) y sont consacrées dans le budget de la Communauté Urbaine.

Dans le cadre du PPI de la Communauté Urbaine, d'importants travaux vont démarrer sur les rue Abbé Alix et Quesnel (en partie), sur les impasses des Pommiers, des Cerisiers et Nautilles. Ce sont 2,445 M€ qui seront engagés à compter d'avril 2019 pour une fin de travaux attendus courant septembre 2020.

Nous étudierons, courant 2019, en concertation avec les habitants, les aménagements qui pourront être réalisés sur les espaces publics centraux des portes 7,8 et 9 de la Haute Folie afin d'accompagner la livraison du programme immobilier ACTEON. Ces travaux pourraient être réalisés courant 2020. Il s'agit d'un travail en commun avec les services de la Communauté Urbaine pour permettre la planification technique et financière de l'intervention.

De nouveaux aménagements accompagneront la livraison du nouveau tramway. Ils sont inscrits au titre des contrats de territoires signés avec le Département du Calvados et avec la

Région Normandie. L'avenue de la Grande Cavée redeviendra l'artère centrale du nouveau centre-ville, telle qu'elle a été imaginée dans le cadre du renouvellement urbain avec trois points singuliers matérialisés par le rond-point de la fontaine, à l'Ouest, la place du café des images au Centre, et le terminus tramway à l'Est. Nous envisageons de renforcer encore les capacités d'accueil de nouvelles activités sur cet artère, à l'emplacement de l'ancien parking silo. Des réflexions sont menées en ce sens.

La ville intervient toujours en direct pour ce qui concerne certains espaces emblématiques du territoire. C'est le cas du domaine de Beauregard qui sera modifié pour permettre un meilleur accueil des nombreuses manifestations qui s'y déroulent ou du bois de Lebissey pour lequel nous intensifierons les interventions pour permettre aux Hérouvillais de mieux en profiter aux beaux jours.

Nous souhaitons, par ces interventions, permettre aux Hérouvillais de pratiquer leur ville dans sa globalité, de jour comme de nuit. C'est la raison pour laquelle, nous intensifions encore notre système de vidéo protection. Trois nouveaux points de vidéo protection sont prévus en 2019. Il est indispensable que nos concitoyens puissent, à loisir, se déplacer pour utiliser l'ensemble des équipements qui sont mis à leur disposition en toute sécurité. Le bien vivre ensemble qui caractérise notre ville ne doit pas s'arrêter là où s'installent les incivilités voire la délinquance.

## **E. Hérouville-Saint-Clair « Territoire en devenir »**

Nous déployons de nombreux moyens pour améliorer le quotidien des Hérouvillais, mais nous envisageons également la ville de demain. Nous menons cette réflexion au travers de grands projets qui feront le développement de notre ville dans les vingt à trente ans à venir.

Après le centre-ville qui a bénéficié du renouvellement urbain durant les 15 dernières années, ce seront la ZAC presqu'île, le centre historique avec le projet Hérouville-Est et le Nord de la ville avec le projet Plateau Nord qui seront transformés à l'Horizon 2030-2040. Il s'agit de trois projets d'envergure qui nécessiteront d'importants moyens dans les années à venir.

### **La Presqu'île Hérouvillaise.**

Engagé depuis 2010 en collaboration avec les villes de Caen et de Mondeville, ce projet rentrera très prochainement dans sa phase opérationnelle. En effet, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la création de la Zone d'Aménagement Concertée en décembre 2018. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été retenue en janvier et nous prévoyons la désignation de l'aménageur à la fin de l'exercice 2019.

Après une étude de faisabilité urbaine réalisée par l'Atelier RUELLE, et un travail partenarial resserré auprès de l'EPFN, des Ports de Normandie, de la SPLA Caen Presqu'île, des services de l'Etat, les problématiques inhérentes aux cessions foncières, aux problématiques de pollution, aux modes de déplacement doux ... sont aujourd'hui abordées. Ce travail collectif permet de co-construire un projet urbain ambitieux qui prendra en compte les mutations sociétales, les enjeux environnementaux et les principes de l'habitat abordable et durable.

L'année 2019 sera une année intermédiaire posant les jalons des nouvelles modalités et façons d'habiter en ville. Une exposition viendra clore la phase pré-opérationnelle au début de l'automne.

### Hérouville-Est

Une étude de faisabilité urbaine a été confiée au Cabinet "La Fabrique Urbaine" en mai 2018. Le travail engagé est segmenté en trois phases :

- Une première phase, de juin à octobre 2018, a consisté en la compilation et l'analyse des documents de référence existants, à l'organisation de ballades urbaines en présence d'habitants, à la programmation de visites terrains et à l'animation d'ateliers avec les partenaires institutionnels. A l'issue des diagnostics et bilans, plusieurs secteurs opérationnels ont été pressentis (*dont le secteur Quesnel, Secteur Ecole Montmorency - Espace Trois Raquettes - Piscine - Terrain de rugby - Gymnase Laporte, Centre Commercial de Montmorency- 1000 Clubs - Eglise Jean XXIII, Secteur Super U-Castorama-Ex-LIDL-Corderie - Hôtels d'Entreprises Rue des Sources*).
- Une deuxième phase, de décembre 2018 à février 2019, a permis de constituer quatre groupes de travail pour les problématiques suivantes : équipements scolaires et sportifs, développement économique et commercial, habitat, formes urbaines et densité, espace public, paysage et mobilité. Les échanges et les suggestions recueillies au cours de ces phases de co-construction de projets urbains ont permis d'aboutir à de premiers principes d'aménagement, de reconversion et de valorisation des secteurs opérationnels préalablement identifiés.
- Une troisième phase, de mars 2019 à Juin 2019, sera dédiée à l'élaboration d'un plan guide précisant les modalités d'aménagement des secteurs opérationnels et les bilans et/ou les estimations des coûts inhérents aux reconversions, mutations, constructions, démolitions des différents projets proposés autour de l'Education, du Sport, du Développement Economique, des Paysages et de l'Habitat.

### Le plateau nord de Caen.

Situé au Nord de Caen, Epopea Park s'étend sur 350 Ha sur les communes de Caen, Hérouville-Saint-Clair et Epron. Il mêle innovation, entrepreneuriat et enseignement et comprend de nombreux équipements d'envergure dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de la santé et de l'entreprise. Ce territoire accueille environ 16 000 salariés, 14 000 étudiants, 1 000 chercheurs et 4 500 apprentis.

Epopea Park traduit l'ambition de faire émerger un super campus de l'innovation. L'objectif est de mettre en synergie les acteurs du territoire et de mettre en œuvre une stratégie de développement pour :

- Créer un environnement qui stimule le développement économique ;
- Conforter et développer l'excellence scientifique sur ce territoire ;
- Favoriser l'innovation et amplifier les transferts entre recherche amont, recherche appliquée et entreprises ;
- Améliorer l'environnement de ce super campus pour ceux qui vivent, y étudient ou y travaillent ;
- Mettre en lumière ce territoire, renforcer son attractivité et son rayonnement.

La SPL Epopea constituera l'outil opérationnel du projet de territoire. Elle aura pour mission la mise en œuvre des politiques publiques et des projets qui seront déployés sur le territoire par les collectivités actionnaires. Elle pourra notamment réaliser des opérations d'aménagement et de construction. Elle sera dotée d'un capital de 800 000 €. Ses actionnaires seront la Communauté Urbaine Caen la mer (52%), la Région Normandie (15%), le Département du Calvados (15%), les communes de Caen, Épron et Hérouville St Clair (6% pour chacune).

La montée en capital de cette société est prévue sur 6 ans, 50 % en 2019 soit 24 000 € pour Hérouville-Saint-Clair puis 4 800 € de 2020 à 2024.

Ce projet s'avèrera stratégique pour notre ville au regard de sa proximité avec le CHU reconfiguré qui se tournera vers notre territoire à l'horizon 2026.

## **F. Hérouville-Saint-Clair « Territoire d'attractivité économique »**

---

Notre territoire est riche de nombreuses entreprises dont certaines de tout premier plan. En effet, ce sont plus de 650 entreprises qui sont installées sur notre territoire représentant près de 12 300 emplois. Il nous faut conforter et optimiser ces implantations et, lorsque cela est possible, permettre la création de nouveaux établissements susceptibles d'accueillir de nouvelles activités.

Le confortement du tissu économique passe par la mise en œuvre d'actions permettant d'accroître et de favoriser la création d'activités. Nos interventions concernent l'environnement des entreprises. Ainsi, le développement du centre-ville et l'installation de nombreuses administrations ainsi que la réhabilitation de l'ancien lycée Rabelais permet de générer les flux nécessaires à l'installation de nouveaux commerces et au maintien des emplois. De même, le projet de requalification du centre commercial de la Grande Delle, prévu cette année, vise à renforcer l'attractivité des commerces qui le composent et ainsi conserver la proximité indispensable à la vie de nos quartiers. Même si cette action ne peut être reproduite à l'identique sur tous les centres commerciaux, la ville investit au centre commercial de la Grande Delle ou de la Haute Folie par l'acquisition, le réaménagement et la mise sur le marché de nouvelles cases commerciales. Le traitement du centre de Montmorency sera réalisé dans le cadre du Projet Hérouville-Est.

Nous nous efforçons de mettre en place les conditions optimales pour permettre l'installation et le développement de nouvelles activités, bien que les réserves foncières soient limitées. Pour ce faire, nous favorisons la requalification des bâtiments existants lorsque l'expansion physique n'est pas envisageable. En effet, hormis quelques poches disponibles dans les zones d'activités, on ne peut pas envisager l'installation de grands établissements sur des parcelles totalement vierges. En revanche, nous pouvons nous appuyer sur le parcours de développement des entreprises hérouvillaises qui, au fur et à mesure de leur croissance, sont en recherche de nouveaux locaux, le plus souvent sur la ville. Ainsi, lors du déplacement de l'Union de Solidarité Départementale de l'Agglomération (USDA Nord) de la place Rabelais à l'Avenue de la Grande Cavée, nous avons fait en sorte que les anciens locaux soient repris par la Coding School dans le cadre de son expansion et installée initialement sur CITIS. Ce type de développement correspond parfaitement au milieu urbain et plus particulièrement aux 150 entreprises hébergées dans nos pépinières et Hôtels d'entreprise. Hérouville-Saint-Clair bénéficie d'un intérêt certain des chefs d'entreprises. Nous sommes régulièrement contactés par de nombreux responsables économiques de l'agglomération ou de plus loin encore, à la recherche de locaux sur notre territoire. Nous essayons de répondre à leurs attentes dans des locaux existants lorsque c'est possible.

Pour permettre malgré tout le développement de capacités d'accueil supplémentaires pour de nouvelles entreprises, nous avons décidé de consacrer la parcelle de l'ancienne station « ESSO » à un bâtiment tertiaire. Le portage de cette opération n'est pas tout à fait arrêté mais

il pourrait s'agir d'une pépinière ou d'un hôtel d'entreprises ou tout simplement un immeuble de bureaux. Le niveau de la demande de locaux de ce type est telle que les trois dispositifs sont envisageables.

---

# ANNEXES

---



**Répartition par natures et fonctions des dépenses réelles ventilées du budget principal.**

<b>Investissement</b>	<b>Subventions</b>	<b>Etudes et logiciels</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Travaux en cours</b>	<b>Total</b>
900- Administration Générale		78 700	366 700	41 000	<b>486 400</b>
901- Sécurité Intérieure			48 000		<b>48 000</b>
902- Enseignement		4 000	373 850		<b>377 850</b>
903- Culture			280 000	207 000	<b>487 000</b>
904- Sport et Jeunesse		11 600	142 600	750 000	<b>904 200</b>
905- Interventions sociales et Santé			4 500		<b>4 500</b>
906- Famille			15 550		<b>15 550</b>
907- Habitat	15 000		16 400		<b>31 400</b>
908- Aménagement Urbain		302 000	1 095 700	92 400	<b>1 490 100</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 000</b>	<b>396 300</b>	<b>2 343 300</b>	<b>1 090 400</b>	<b>3 845 000</b>

<b>Fonctionnement</b>	<b>Ch à caractère Général</b>	<b>Masse Salariale</b>	<b>Ch de gestion courante</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
920- Administration Générale	2 115 260	5 487 600	449 860	12 000	<b>8 064 720</b>
921- Sécurité Intérieure	61 960	710 000	6 900		<b>778 860</b>
922- Enseignement	2 528 830	4 350 000	295 190	5 000	<b>7 179 020</b>
923- Culture	638 260	1 638 000	842 250	100	<b>3 118 610</b>
924- Sport et Jeunesse	1 310 020	890 000	879 500		<b>3 079 520</b>
925- Interventions sociales et Santé	51 900	405 000	2 132 910		<b>2 589 810</b>
926- Famille	49 060	2 040 000	2 950		<b>2 092 010</b>
927- Habitat	33 350	144 000	11 050		<b>188 400</b>
928- Aménagement Urbain	1 058 760	882 000	5 940		<b>1 946 700</b>
929- Action économique	58 400		1 050		<b>59 450</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 905 800</b>	<b>16 546 600</b>	<b>4 627 600</b>	<b>17 100</b>	<b>29 097 100</b>